

PDUES TURCOT

La préservation des zones d'emploi du secteur à l'étude

- 1. Turcot est un projet majeur qui nécessitera un effort public important. Si l'on veut que les actions ciblées par le PDUES se concrétisent, il faut qu'elles soient financées par les pouvoirs publics et coordonnées par un comité de suivi constitué par des élus, des citoyens et les principaux acteurs socioéconomiques des quartiers limitrophes. Le mandat de ce comité doit être clair et bien défini. L'exemple de la Société de développement Angus qui a eu à cœur le développement intégré de zones d'emploi pourrait nous servir d'inspiration.**
- 2. Il faut protéger et consolider la vocation des zones d'emploi existantes, dont celle qui se trouve dans le secteur Cabot. Mais il faut aussi prévoir l'aménagement de zones d'emploi, aux abords des infrastructures du nouvel échangeur et sur le terrain en face du CUSM dont la vocation pourrait être dédiée aux technologies de la santé. Des incitatifs visant à attirer des entreprises qui offrent une bonne densité d'emplois devraient aussi être envisagés (mesures fiscales, coût de location, mesures d'employabilité, etc.) La meilleure façon de protéger une zone d'emploi est de la développer. Un terrain en friche ou une bâtisse vétuste avec 3 emplois sera un objet de convoitise de la part de promoteurs immobiliers, beaucoup plus qu'un complexe rénové et dense en emplois comme par exemple le complexe multi locatif Dompark.**

- 3. Si nous voulons encourager le développement de services et d'emplois de proximité et éviter les déserts alimentaires, il faut envisager une certaine densification des zones habitées, tout en envoyant un message clair aux promoteurs privés pour que soient protégées les zones d'emploi. À cet égard bien entendu, il faut aménager des zones tampons pour rendre viable, la cohabitation de l'emploi et du résidentiel.**

- 4. À l'instar de la stratégie d'inclusion du logement social et communautaire dans les projets de développement, il faut mettre en place une stratégie d'embauche locale dans le secteur à l'étude et y associer l'expertise locale disponible en matière de développement et de recrutement de la main-d'œuvre locale.**

- 5. Il semble qu'il y ait déjà une planification détaillée prévue pour la cour Turcot. Il faudrait néanmoins prévoir et établir des passerelles possibles à l'intérieur du PDUES dont une éventuelle planification devra tenir compte.**

Guy Biron

Directeur général du RESO

Juin 2017